

# Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la coopération franco-britannique pour la prévention des conflits et le développement de l'Afrique, Londres le 24 novembre 2003.

Sommet après sommet (Saint-Malo, Cahors, Le Touquet), la coopération franco-britannique en Afrique s'est traduite progressivement en actes. Nos deux pays sont convaincus que leur vision et action communes peuvent, au sein de l'Union Européenne, contribuer à la paix et à la sécurité, au renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance, à la réduction de la pauvreté, ainsi qu'au développement du continent.

Mondialisation, développement et cycle de Doha

1- Notre soutien au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) a été réaffirmé avec force lors du sommet du G8 d'Evian et s'est concrétisé en novembre par le lancement du forum pour le partenariat avec l'Afrique. Comme convenu au Touquet, une conférence s'est tenue en avril à Paris pour mieux coordonner les actions des institutions de financement du développement.

Nos deux pays, qui comptent parmi les premiers bailleurs de fonds à l'Afrique, confirment leur volonté d'augmenter leur aide à ce continent. Ils s'engagent à améliorer de concert la cohérence de leur politique africaine dans les domaines diplomatique, du développement et de la sécurité. Dans cet esprit, les actions d'aide publique au développement de nos deux pays feront l'objet d'une concertation plus systématique entre les administrations concernées. A cet effet, dans la perspective du prochain sommet, un plan d'action proposant des mesures concrètes sera établi. Celles-ci pourront par exemple porter sur la région des Grands Lacs, notamment la RDC, et des mesures visant à renforcer l'action internationale sur l'HIV/SIDA, l'éducation et l'accès à l'eau.

2- Le développement de l'Afrique est tributaire des conditions de son insertion dans la mondialisation. Cette question doit être traitée notamment à l'OMC dans le cadre de l'agenda de Doha pour le développement, à la réalisation duquel la France et la Grande-Bretagne réaffirment leur attachement. A cet égard, les deux pays soutiennent les initiatives qui visent à améliorer la situation des producteurs agricoles africains.

3- Prenant en compte l'enjeu social et économique vital pour les pays concernés que représente le coton, nous travaillons à réduire significativement les distorsions de marché, et à assurer une meilleure insertion des producteurs dans le marché mondial.

4- La France et la Grande-Bretagne réaffirment leur soutien à la Facilité Internationale de Financement (IFF), initiative britannique visant à financer des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire en 2015.

Prévention des conflits et consolidation de la paix : le soutien au renforcement des capacités et aux médiations africaines.

5- Nos deux pays réaffirment que la paix et la sécurité sont des conditions indispensables du développement. Les Africains ont affirmé clairement leur volonté d'assumer la responsabilité de la paix sur leur continent. Il importe donc d'apporter notre appui à leur action.

Dans cet esprit, ils soutiennent l'Union Africaine ainsi que la mise en place prochaine du Conseil Paix et Sécurité et d'un mécanisme de prévention et de gestion des conflits. Ils réaffirment en particulier leur soutien au "Plan conjoint Afrique/ G8 de renforcement des capacités africaines", adopté à Evian.. La Grande-Bretagne et la France affirment leur volonté de renforcer leurs efforts

pour aider l'Union Africaine et les organisations régionales africaines, à mettre en œuvre ce plan. Ils encouragent les autres partenaires à faire de même.

Pour la réalisation de cet objectif, ils soutiennent l'initiative de la Commission européenne, présentée au sommet de Maputo, de mettre à contribution le Fonds Européen de Développement (FED) pour la création d'une " facilité de financement des opérations en faveur de la paix ", pour l'Afrique.

Ils soutiennent les médiations africaines et les efforts de prévention et de gestion des conflits, conduits par l'UA et les organisations régionales. A titre d'exemple, l'Afrique du Sud au Zimbabwe, où la dégradation de la situation économique et humanitaire est préoccupante et la CEDEAO en Côte d'Ivoire, avec l'action menée par la présidence en exercice ghanéenne et la CEMAC en RCA, où les progrès enregistrés autoriseront la reprise urgente de l'action des bailleurs et l'IGAD au Soudan, où les efforts accomplis pour parvenir à un accord recueillent notre soutien.

Ils saluent, au Burundi, l'action de la MIAB, opération de maintien de la paix conduite par l'Union africaine.

6- Dans l'objectif de renforcer les capacités africaines de maintien de la paix, la France et la Grande-Bretagne conviennent (i) de renforcer la coopération entre le Centre International de Formation au Maintien de la Paix Kofi Annan situé au Ghana et l'Ecole de Maintien de la Paix au Mali, (ii) de poursuivre leur soutien à la CEDEAO dans ce domaine, en particulier à travers la mise à disposition sur la durée d'experts militaires français et britanniques, auprès du quartier général de la CEDEAO à Abuja. (iii) de coopérer étroitement sur l'exercice d'entraînement au maintien de la paix RECAMP IV, organisé par la France, qui se tient au Ghana et au Bénin en 2004. (iv) de veiller aux opportunités de coopérer entre eux et avec des partenaires africains dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité.

Nos deux pays se félicitent du succès de l'opération Artémis à Bunia. Ils affirment leur disponibilité à soutenir des opérations de soutien à la paix ultérieures de l'Union Européenne en Afrique, comme cela est mentionné dans la déclaration franco-britannique distincte sur le renforcement de la coopération européenne en matière de sécurité et de défense.

#### Questions régionales

7- Nos deux pays estiment que la dimension régionale des conflits en Afrique doit être nécessairement prise en compte dans la recherche de solutions aux conflits en Afrique, dans le respect de la souveraineté des Etats et de l'intangibilité des frontières.

Ayant à l'esprit la cohérence de l'action conduite par les Nations-Unies au Libéria et en Sierra Leone, nos deux pays appuient le déploiement en Côte d'Ivoire, d'une force de maintien de la paix des Nations-Unies, qui, parallèlement à la présence de la France, viendrait relayer l'effort de stabilisation engagé par la CEDEAO, pour appuyer la mise en œuvre des accords de Marcoussis. Ils suivent attentivement la situation en Guinée.

S'agissant du Zimbabwe, nos deux pays réaffirment leur adhésion à la position commune du Conseil de l'Union Européenne arrêtée le 18 février 2002 en raison des atteintes aux droits de l'homme et aux libertés.

De même, nos deux pays soutiennent les institutions de la transition en RDC, se félicitent du progrès que représente la conclusion d'un cessez-le-feu au Burundi, accordent une importance particulière aux garanties de sécurité entre protagonistes, et conviennent de joindre leurs efforts pour le plein succès de la conférence internationale sur les Grands Lacs, organisée conjointement par l'Union Africaine et les Nations-Unies. Ils soulignent à cet égard l'importance plus générale de conduire précocement des processus de démobilisation et réinsertion des combattants efficaces et coordonnés de la part des bailleurs dans les Grands Lacs comme dans les autres régions.

Les deux ministres prévoient de réaliser au cours du premier semestre 2004 un voyage conjoint dans la région des Grands Lacs, afin de marquer leur appui déterminé à la paix et à la réconciliation dans la région, et la vision commune qui inspire l'action concertée de nos deux pays dans la région.

#### Questions transversales

8- Nos deux pays conviennent de nourrir une concertation étroite sur les dynamiques régionales des conflits, ainsi que sur les problématiques transversales, jugées incontournables dans l'analyse de ces conflits et la recherche de solutions : lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, processus post-conflit, enfants-soldats, prolifération des armes légères et de petit calibre, exploitation illégale des ressources naturelles.

S'agissant des trafics d'armes, il est convenu de soutenir les initiatives visant à en renforcer et à en élargir le contrôle sur le continent africain.

Sur certains de ces thèmes, des études conjointes sont en cours, qui donneront lieu à des conclusions opérationnelles, visant à renforcer notre coopération, dans un cadre européen et multilatéral.